

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

Présents : JL Martin – M Charbonnier – N Fontany – A Rixte – R Givaudan – A Buffet – G Gosselin – C Soureillat – C Thibaud – P Théolas – N Haddad – B Jouve – P Fabre

Absents excusés : S. Veyrier – JL Legrand – A Milési – C Alligon – F Crespo – D Thévenieu

Pouvoirs : S Veyrier à JL Martin – JL Legrand à C Soureillat – A Milési à N Fontany – C Alligon à M Charbonnier - F Crespo à R Givaudan

Date de convocation : 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : Chantal Soureillat

Séance ouverte à 18h30

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Plein de bonnes choses pour la commune. Il souhaite que cette année 2019 soit une année apaisée.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la cérémonie des vœux à la population qui s'est déroulée le 11 janvier dernier. Il remercie les pompiers volontaires de Taulignan pour leur intervention au cours de cette manifestation. Leur engagement au quotidien au service des autres et leur protection pour les biens et les personnes a été largement salué et applaudi par le public.

Monsieur le Maire en profite à cette occasion pour rendre hommage aux sapeurs-pompiers décédés samedi 12 janvier lors d'une explosion qui s'est produite au rez-de-chaussée d'un immeuble de la rue de Trévise à Paris. Gravement touchés par l'effet de la déflagration, le caporal-chef Simon Cartannaz et le sapeur de première classe Nathanaël Josselin n'ont pas survécu à leurs blessures. Nous avons une pensée pour ces deux victimes, pour leur famille et amis qui traversent des moments douloureux dans la peine et la tristesse. Nous avons également une pensée pour tous les sapeurs-pompiers qui prennent des risques quotidiennement au péril de leur vie.

Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement Monsieur Gilbert SHULÉ pour le magnifique tableau offert à la municipalité représentant les remparts vus du Pré Fabre. Ce tableau a trouvé sa place à la salle des fêtes, il a été disposé et mis en valeur sur le mur en bois au-dessus de la buvette.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre commune s'est investie dans le grand débat national en mettant à disposition de nos concitoyens des formulaires d'expression citoyenne sur les 4 thèmes proposés : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation de l'Etat et des services publics. Chacun des 4 thèmes proposés dispose d'une fiche présentant des éléments de contexte, des points de débat et une troisième partie qui servira de modèle de compte-rendu sur la base de questions fermées et ouvertes.

Des feuillets libres sont également disponibles pour s'exprimer sur un thème non prévu au débat. Une urne a été mise en place au secrétariat de mairie pour recueillir les attentes et les propositions de nos concitoyens, pour améliorer leur quotidien et préparer l'avenir de notre pays.

Ces formulaires seront transmis avant le 15 mars 2019 à la Mission Grand Débat située à Paris.

Monsieur le Maire rappelle que notre commune n'a toujours pas de correspondant presse Dauphiné Libéré pour remplacer Didier Wolbert qui a mis fin à ses fonctions. Le compte rendu de ce Conseil Municipal sera adressé directement à l'agence du Dauphiné Libéré pour que l'information relative à l'organisation du Grand Débat soit communiquée aux administrés par voie de presse. La communication se fera également par la Tribune.

Monsieur le Maire rappelle que l'Association des Maires de la Drôme (AMD) organise une réunion d'échange, le jeudi 7 février 2019 à 19 heures à la Salle des Fêtes de Curnier. Tous les conseillers municipaux sont invités à y participer. Monsieur le Maire en tant que délégué du territoire AMD de Grignan rajoute que l'Association des Maires a souhaité organiser cette réunion d'échanges pour faire remonter au gouvernement des idées d'élus et leurs inquiétudes sur l'organisation de l'Etat et des services publics, thème proposé dans ce Grand Débat National.

La consultation de la population pour l'aménagement du Pré Fabre s'est clôturée le vendredi 18 janvier. Le soir même, le Conseil Municipal, le Conseil des aînés et le Conseil Municipal des Jeunes étaient conviés à participer au dépouillement des coupons réponse.

Les résultats issus de cette consultation sont les suivants :

	Nombre de votants	257
	Nombre d'exprimés	245
Projet d'aménagement n°1	176	68.48 %
Projet d'aménagement n°2	69	26.85 %
Blancs ou nuls	12	4.67 %
TOTAL	257	100 %

Monsieur le Maire remercie tous les participants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention d'accompagnement du projet de création d'une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) sur la commune de Taulignan

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 13 décembre 2018.

Demande subvention DETR/DSIPL 2019 : Requalification du Pré Fabre et réhabilitation des façades du bâtiment mairie

Suite à une réunion organisée en décembre 2018 par la Madame la Sous Préfète de Nyons à laquelle Monsieur le Maire a participé, il est proposé de présenter dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) – Programmation 2019 le dossier suivant :

Requalification du Pré Fabre et réhabilitation des façades de la Mairie

Principaux poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	Recettes prévisionnelles		Taux
Etudes préalables	Mission d'étude de production d'esquisse paysagère – Pré Fabre	4 850.00 €	DETR/DSIPL	80 000.00 €	25 %
Maîtrise d'œuvre	Mission maîtrise d'œuvre Pré Fabre	14 710.00 €	Région	40 000.00 €	12.50 %
Travaux	Aménagement du Pré Fabre	90 800.00 €	Département	105 000.00 €	32.81 %
	Réfection façade du bâtiment Poste	58 541.00 €			
	Réfection façade du bâtiment Mairie	67 760.00 €			
	Réfection façade du bâtiment Musée	73 866.00 €			
Autres frais	Fenêtres Mairie	9 473.00 €	Autofinancement	95 000.00 €	29.69 %
TOTAL OPERATION		320 000.00 €	TOTAL RECETTES	320 000.00 €	100 %

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification du Pré Fabre.

Quatre architectes/paysagistes ont été consultés.

Les travaux de réfection des façades devraient intervenir au cours du printemps où les conditions météorologiques sont les plus favorables. En ce qui concerne le Pré Fabre, dans l'idéal, les travaux devraient être terminés avant l'été pour que cet espace soit opérationnel pour la saison touristique.

Le Conseil Municipal, après un vote, 16 POUR et 2 CONTRE, approuve le programme de l'opération Requalification du Pré Fabre et réhabilitation des façades de la Mairie pour un montant de 320 000 € HT ainsi que son plan de financement prévisionnel, sollicite l'Etat pour le financement de cette opération dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Convention de mise à disposition ENEDIS – Poste GRANET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS va procéder à l'enfouissement du réseau 20 000 volts et à la création d'un poste de distribution dans le quartier Granet sur une parcelle appartenant à la commune. Cette parcelle est également prêtée à l'association AVADI Les Tilleuls pour leur permettre d'agrandir leur parking. Le poste sera situé à cet endroit.

A cet effet, une convention de mise à disposition d'un terrain d'une surface de 15 m² et faisant partie de l'unité foncière cadastrée AC 38 doit être prise avec ENEDIS pour l'implantation du poste de distribution.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces travaux sont entièrement financés par ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec ENEDIS de mise à disposition d'un terrain d'une surface de 15 m², appartenant à la commune et faisant partie de l'unité foncière cadastrée AC 38 pour l'implantation d'un poste de distribution. Il autorise Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} Adjointe à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Renouvellement du contrat portant sur l'exécution des opérations de fourrières automobiles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 4 juillet 2018, le Conseil Municipal avait confié la fourrière municipale à un gardien de fourrière agréé par le Préfet de la Drôme : le Garage BOUCHONNEAU situé à Aubres et dont le gérant Monsieur Sébastien BOUCHONNEAU avait été agréé par le Préfet de la Drôme sous l'arrêté n°2013304-0028 du 31 octobre 2013.

Le contrat portant sur l'exécution des opérations de fourrières automobiles conclu le 9 juillet s'est terminé au 21 octobre 2018 puisque l'agrément préfectoral ne produisait plus ses effets. Pour information, en 2018 sur la commune, 3 véhicules ont été enlevés par la fourrière.

Abel Rixte demande le coût supporté par la commune pour ces enlèvements. Monsieur le Maire répond que l'information sera communiquée au prochain Conseil Municipal.

Pierre Fabre précise qu'une fourrière existe à Valréas, il ne comprend pas étant donné que le siège de la communauté de communes est situé sur cette même commune, pourquoi nous ne sommes pas rattachés à la fourrière de Valréas. Monsieur le Maire répond dans un premier temps que la communauté de communes n'a pas la compétence pour les opérations de fourrières automobiles et dans un second temps nous devons nous adresser à un garage qui a reçu un agrément par le Préfet de la Drôme donc forcément situé sur le Département de la Drôme.

Abel Rixte demande s'il est possible de faire intervenir la fourrière pour un véhicule accidenté dans un ravin. Monsieur le Maire précise que ses pouvoirs de police l'autorisent à faire enlever seulement les véhicules qui gênent le domaine public. En aucun cas, il ne peut intervenir sur le domaine privé.

Pour finir sur ce cas particulier, Monsieur le Maire rajoute que la gendarmerie est intervenue et qu'il s'agit maintenant que les deux parties règlent ensemble ce problème (le propriétaire du véhicule et le propriétaire du terrain).

Christelle Thibaud ne comprend pas pourquoi, nous sommes dans l'obligation de nous rendre à Aubres et demande s'il n'y a pas de fourrière plus proche. Monsieur le Maire précise qu'une autre se situe sur Pierrelatte et en terme de distance c'est quasiment équivalent.

L'agrément de gardien fourrière automobile a été renouvelé le 24 octobre 2018 par arrêté préfectoral n°26-2018-10-24-003, il est valable jusqu'au 24 octobre 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre ce partenariat et ainsi conclure un nouveau contrat liant la commune et la fourrière agréée. Ce service est nécessaire puisque certaines associations ou commerçants ont été fortement gênés par la présence de véhicules lors de manifestations festives.

Pour rappel, la durée du contrat est fixée à un an, renouvelable par période annuelle, par tacite reconduction, tant que l'agrément préfectoral produit ses effets ; c'est-à-dire jusqu'au 24 octobre 2023.

Il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de deux mois avant la date d'échéance annuelle, sans aucune indemnité de part et d'autre.

Les parties conviennent de se réunir dans le mois qui précède la date du préavis pour faire le point sur l'exécution du présent contrat.

Le contrat prendra effet au 1^{er} février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la gestion de la fourrière municipale à Monsieur Sébastien BOUCHONNEAU, cogérant de la SARL « Garage BOUCHONNEAU » situé quartier de la Bégude à Aubres, approuve le contrat portant sur l'exécution des opérations de fourrières automobiles et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Acquisition de la parcelle AD n°128p (85m²) – Route de Salles-Sous-Bois

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à une certaine époque, un morceau de terrain issu de la parcelle cadastrée AD 128 d'une surface de 85 m² a été cédé à la commune, par Monsieur Alain PONSON, pour l'aménagement d'un trottoir en bordure de la route de Salles-Sous-Bois à proximité de l'arrêt de bus.

Il précise que ce transfert de propriété n'a pas été régularisé par un acte notarié.

Madame Isabelle PONSON, propriétaire actuelle, a demandé que cette rétrocession soit actée pour l'euro symbolique.

Nous remercions, Madame Isabelle PONSON, sa fille, qui a souhaité maintenir les accords verbaux de son père décédé et qui a proposé à la commune cette rétrocession à titre gratuit.

Nous avons une pensée ce soir pour Alain PONSON qui a été conseiller municipal à Taulignan.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à cette régularisation et de prendre à la charge de la commune les frais d'acte s'y rapportant.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession de la parcelle cadastrée AD 128p d'une surface de 85 m² pour l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à entériner cette rétrocession.

Droits de préemption urbains

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur le dossier suivant : AX n°146, AI n°32,33, AX n°24, AX n°69, AI n°144.

Convention d'accompagnement du projet de création d'une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) sur la commune de Taulignan

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 28 décembre 2018 le Conseil Départemental a donné son accord pour le projet de création d'une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) sur notre commune. Il s'agit dans un premier temps d'un accord de principe qui va nous permettre de lancer l'étude de besoins sur l'ensemble des 18 communes qui sont associées à ce projet.

A ce titre, Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le 1^{er} mars 2019 avec les élus concernés pour leur présenter les missions qui leurs seront confiées lors de cette phase d'étude et notamment le travail qui devra être réalisé pour le tirage au sort des personnes de plus de 75 ans inscrites sur les listes électorales.

Une réunion publique sera également organisée le 26 mars 2019 à la salle des fêtes pour présenter à la population, la manière dont va se dérouler cette phase d'étude de besoins (public concerné, tirage au sort, contenu du questionnaire, nomination des enquêteurs...).

MSA Services Rhône-Alpes propose des prestations de service auprès du porteur de projet MARPA.

La méthode de travail utilisée s'appuie sur les mobilisations et une participation des différentes personnes ressources du territoire considéré.

Pour rappel, les différentes phases d'accompagnement sont les suivantes :

- Phase 1 : faisabilité : **10 080 € TTC**
 - o Mobilisation
 - o Analyse des besoins
- Phase 2 : Conception : **15 960 € TTC**
 - o Mise en place de la structure gestionnaire
 - o Montage du projet
- Phase 3 : Dossier Appel à Projet : **4 200 € TTC**
 - o Elaboration du dossier AAP et autorisation du Conseil Départemental
- Phase 4 : Réalisation : **20 160 € TTC**
 - o Suivi de la construction
 - o Préparation à l'ouverture de la structure

Soit un total de **50 400 € TTC**

Monsieur le Maire se réjouit de pouvoir commencer la phase n°1 de ce beau projet. Il propose à l'assemblée d'approuver une convention d'accompagnement de création d'une MARPA, avec MSA Service Rhône-Alpes dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre de cette phase du projet. Cette première phase devrait durer entre 5 et 10 mois et la commune procédera à son règlement selon les modalités suivantes :

- 30% au démarrage de la phase
- 70% à la conclusion de la phase

La convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du jour du lancement de l'étude de besoins. Tout non-respect de planning fera l'objet d'un examen commun et pourra donner lieu à un avenant de réajustement.

Il rajoute que si les résultats issus de cette phase de consultation ne sont pas satisfaisants, le projet s'arrêtera là et la commune aura « perdu » 10 080 €. Un scénario qu'il ne préfère pas envisager.

Par contre, si cette phase est concluante, nous pourrons donc démarrer la phase 2 et les suivantes.

Monsieur le Maire a rencontré la semaine dernière les trois médecins généralistes qui soutiennent la démarche et un d'entre eux et même d'accord de s'associer aux personnes ressources dans l'élaboration du projet.

Pierre Fabre souhaite savoir si la MSA Services accompagnera la structure après l'ouverture. Monsieur le Maire rappelle que cette structure sera gérée par une association gestionnaire, loi 1901 composée de bénévoles avec un budget de fonctionnement annuel qui s'élève à environ 350 000 €. La MSA Services reste disponible pour accompagner cette association pour les tâches administratives plus complexes (ex : bulletins de salaire, bilan.....).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que mardi 5 février, dans le cadre de son mandat d'élu à la MSA, il doit se rendre à Anneyron pour visiter la MARPA, une des 4 créées dans le département de la Drôme et dont l'ouverture a eu lieu en mai 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'accompagnement du projet de création d'une MARPA sur la commune de TAULIGNAN pour la phase 1 faisabilité et autorise le Maire à la signer.

Dossiers divers

Avant de conclure la séance, Monsieur le Maire salue le public venu assister à cette séance : des membres du Conseil des aînés et Albin Rey, conseiller municipal jeune à Taulignan. Monsieur le Maire en profite pour féliciter Albin Rey pour son apparition dans le journal du département à l'occasion du 74ème anniversaire des combats du Vercors dont il a été le porteur-drapeau le 21 juillet 2018.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h25

Le Maire,
Jean-Louis MARTIN

